

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du 5 mars 2020**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1021	20	9	1	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **jeudi 5 mars 2020 à 9 h 30** à BLAINVILLE-SUR-MER, salle de réunion du Centre expérimental du SMEL.

M. Eric BEAUFILS, Vice-Président du SMEL, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances
M. Gilles LELONG, canton Tourlaville
M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire

Déléguée du conseil départemental suppléante :

Mme Maryse HEDOUIN, canton Quettreville-Sur-Sienne

Délégués des EPCI titulaires :

M. Erick BEAUFILS, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin
Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Thierry LOUIS, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche
M. Edouard MABIRE, Communauté d'agglomération du Cotentin

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jacques COQUELIN, canton Valognes (représenté par Mme HEDOUIN)
M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague
M. Jean MORIN, canton Créances

Délégués des EPCI titulaires :

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Vincent BICHON, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie
M. Pierre-Jean BLANCHET, Communauté de communes Granville Terre et Mer
M. Bernard LEBARON, Communauté d'agglomération du Cotentin

ETAIENT ABSENTS

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville
M. Alain NAVARRET, canton Bréhal
Mme Annick ANDRIEUX, Communauté de communes Granville Terre et Mer

Vote du compte administratif 2019

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport présenté et explicité en séance,

Après que Monsieur PILLET, Président du SMEL, ait quitté la salle,

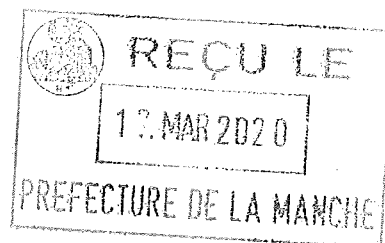
Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, vote le compte administratif arrêté au 31 janvier 2020, s'établissant comme suit :

- en section d'INVESTISSEMENT :

SECTION D'INVESTISSEMENT	€
RECETTES	72 410.21 €
DEPENSES	116 128.90 €
SOLDE D'EXECUTION	-43 718.69 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	141 665.13 €
RESULTAT CUMULE	97 946.44 €
Reste à réaliser 2019	0 €

- en section de FONCTIONNEMENT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	€
RECETTES	1 162 369.76 €
DEPENSES	1 137 317.98 €
SOLDE D'EXECUTION	25 051.78 €
DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	4 841.69 €
RESULTAT CUMULE	20 210.09 €



Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Patrice PILLET